

M. Webster, appuyé par M. Danforth, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

M. McCleave, appuyé par M. Danforth, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (*conformément à l'article 54 du Règlement*); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois sur division et adoptés:

Bill SD-1, Loi pour faire droit à Frank Gerald Donnelly.

Bill SD-2, Loi pour faire droit à Romeo DiIorio.

Bill SD-3, Loi pour faire droit à Marie-Evelina-Simone-Lorette Charest Gélinas.

Bill SD-4, Loi pour faire droit à Yvette Dubois Leduc.

Bill SD-5, Loi pour faire droit à Lily Cohen Turner Hamburger, autrement connue sous le nom de Lily Cohen Turner Hamburg.

Bill SD-6, Loi pour faire droit à Marthe Turcotte Bazire.

Bill SD-7, Loi pour faire droit à James Joseph Kalmin.

Bill SD-8, Loi pour faire droit à Barbara Dolores Jones Ogilvie.

Bill SD-9, Loi pour faire droit à Margaret June Barrie Bélanger.

Bill SD-10, Loi pour faire droit à Hannah Margaret Burlie Griffiths.

Bill SD-11, Loi pour faire droit à Ruth Sherman Roll.

Bill SD-12, Loi pour faire droit à Francis Lawrence Bray.

Bill SD-13, Loi pour faire droit à Beverley Cowan Moore Robinson.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

Le Bill SD-14, Loi pour faire droit à Enid Grace Pascoe Dawson, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le comité des subsides reprend sa séance et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.